

INSCRIPTION, RÉSERVATION ET PAIEMENT

Un portail famille numérique est mis à la disposition des usagers pour effectuer toutes les démarches de réservation, d'annulation et de paiement :

➔ trappes.portail-familles.com

LE DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION DE L'ENFANT

Un dossier doit être renseigné une fois par année scolaire et transmis à la Ville au format papier ou numérique. Ce dossier comprend :

- la fiche d'inscription
- la fiche de renseignement
- la copie des vaccins obligatoires

Cette démarche est obligatoire pour que l'enfant puisse être accueilli sur les activités, qu'elles soient payantes ou gratuites.

RÉSERVATION OU ANNULATION DES ACTIVITÉS

La réservation des activités peut être réalisée au choix à l'année, au mois, à la semaine ou pour des jours particuliers. Elle peut être effectuée via le portail famille, par courriel, par courrier ou en mairie.

 **NOUVEAU**

Réservation / annulation à J-2 en période scolaire

A partir de la rentrée 2020, les réservations et les annulations sont possibles jusqu'à deux jours ouvrés avant la date retenue.

Date limites de réservation :

Pour une activité prévue le :	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
je réserve ou j'annule au plus tard le :	jeudi précédent à 8h	vendredi précédent à 8h	lundi précédent à 8h	mardi précédent à 8h	mercredi précédent à 8h